

**Mémoire à l'intention du Conseil du Patrimoine du Québec sur le plan de conservation du site patrimonial du Bois-De-Saraguay.**

Déposé le 18 novembre 2015

Rédigé par:

Sonia Broccoli, Marc Duhamel, représentants du Collège Sainte-Marcelline et de l'Association des Parents du Collège Sainte-Marcelline,

et Roméo Ducharme, président des loisirs de la résidence l'Amitié représentant la Résidence.

## Table des Matières

1- Présentation des institutions.....	3
2- Objectif du mémoire.....	3
3- Constat.....	4
a) Déplacements non sécuritaires	
b) Aménagement inadéquat	
c) Respect de l'environnement	
4- Demandes.....	5,6
a) Construction de trottoirs	
b) Réduction de la limite de vitesse et révision de la signalisation	
c) Réaménagement des arrêts d'autobus sur Gouin	
d) Aménagement d'un virage à gauche protégé et élargissement de la voie devant l'entrée du Collège pour les automobilistes provenant de l'ouest	
e) Aménagement d'une traverse piétonnière mieux sécurisée	
f) Élagage ou abattage des arbres qui représentent un danger	
g) Réaménagement de la piste cyclable	
5- Le soutien du Ministère pour le Collège et la Résidence.....	6
Conclusion.....	6

## **1- Présentation**

Le collège Sainte-Marcelline est un établissement d'enseignement privé, de langue française et d'inspiration chrétienne, situé au 9155 boul. Gouin ouest à Montréal. Le collège compte environ mille (1000) élèves de la prématernelle au secondaire V et il relève de l'institut International Marcelline.

L'Association des Parents du Collège Sainte-Marcelline représente les parents des élèves inscrits au collège.

La Résidence l'Amitié est une résidence pour aînés située au 9167 boul. Gouin ouest et elle est administrée par les Sœurs de Sainte-Marcelline. Elle compte 237 logements et accueille une clientèle autonome et semi-autonome.

## **2- Objectifs du mémoire**

À plusieurs occasions au cours des dernières années, le Collège et la Résidence ont demandé des améliorations sur le boulevard Gouin. Ces demandes, décrites plus bas, sont reliées à la sécurité des élèves, des résidents et des employés des deux institutions. Elles visent aussi à améliorer leur qualité de vie en leur permettant de circuler sécuritairement vers l'est et l'ouest à pied et à vélo.

Les représentants de l'arrondissement Bordeaux-Cartierville ont les mêmes objectifs et les mêmes préoccupations que nous pour la sécurité des citoyens dans notre secteur.

Les responsables du Parc nature du bois de Saraguay devaient nous présenter ce qu'ils proposent pour le réaménagement de Gouin au mois de septembre 2015. Cette rencontre a été annulée et remise au 8 décembre prochain. Il nous est donc impossible de vous donner notre opinion à ce sujet dans le cadre de la consultation publique que vous menez présentement. Nous sommes néanmoins concernés par le fait que l'aménagement des sentiers de promenade a priorité sur la sécurité des élèves et des aînés. D'autant plus que maintenant que la reponsabilité de réaménager Gouin en face de nos établissements revient au comité du Parc de Saraguay, la ville ne s'en occupe plus. À titre d'illustration, au cours des dernières semaines, les feux de circulation à plus de quatre intersections situées à l'est et à l'ouest du parc ont été changés et les lignes de traverses refaites pour assurer la sécurité des piétons. Seuls les feux devant le collège et la résidence sont restés intacts. Pourtant il s'agit du seul endroit où traversent des élèves et des aînés en grand nombre quotidiennement dans le secteur.

Nous savons que ces travaux ne sont pas sous la responsabilité du Ministère de la Culture et des Communications ou du Conseil du Patrimoine du Québec. Notre objectif est de vous sensibiliser à l'urgence d'améliorer les infrastructures et de sensibiliser les autorités de la ville à la nécessité de bien servir et d'assurer la sécurité de ceux qui résident à l'intérieur du parc avant d'investir pour améliorer l'expérience des futurs visiteurs.

### **3- Constat**

#### **a) Déplacements non sécuritaires**

- Nous estimons qu'il est périlleux pour quiconque de marcher ou de circuler à vélo sur Gouin entre les rues Le Mesurier à l'ouest et Joseph Édouard Samson à l'est. Le chemin est étroit et sinueux. La chaussée est utilisée presque en totalité par les automobilistes et l'accotement n'est pas aménagé. Il y a des trous, de la boue, des obstacles naturels et des poteaux de services publics qui gênent le passage. Lors de journées pluvieuses, à la noirceur (après 16h à l'automne), lorsqu'il neige ou au passage de véhicules lourds, de déneigeuses ou d'ambulances, il est excessivement dangereux de se trouver à pied sur ce tronçon du boulevard Gouin.
- Les lignes blanches qui délimitent les côtés de la route ont récemment été repeintes et elles donnent depuis plus de place encore aux automobilistes. Ceci a réduit le peu d'espace qu'il y avait déjà pour la circulation des piétons et des vélos. Il est étonnant que ce tronçon de Gouin soit identifié comme piste cyclable. L'espace est si étroit qu'un automobiliste a fait chuter un cycliste cet automne en accrochant le sac à poignées qu'il tenait avec le miroir de son véhicule.

#### **b) Aménagement inadéquat**

- Les feux pour indiquer aux piétons de traverser ne sont pas situés devant les lignes de traverse. Il n'y en a qu'une seule au centre de l'intersection, ce qui la rend peu visible pour les écoliers et les aînés.
- Les blocs de ciment placés pour protéger les écoliers des automobilistes et des autobus ne couvrent qu'une partie de l'espace d'attente.
- La signalisation pour indiquer la présence d'écoliers et d'aînés est peu visible.
- La limite de vitesse de 50km/h est inhabituelle pour un secteur scolaire. Même si la loi le permet pour une artère, le dessin sinueux de la route, la nature abondante et le peu de luminosité augmentent le risque d'accidents.
- L'arrêt d'autobus est entouré d'arbres et de verdure. Le risque pour l'enlèvement d'un enfant est élevé. L'endroit est sombre, le bois est dense et il n'y a pas de résidence ou de présence humaine au sud de Gouin. Personne ne pourrait voir ou entendre le cri d'un enfant amené dans le bois par un agresseur.

- Des arbres sont tombés récemment aux abords de l'arrêt d'autobus. Nous voulons être rassurés que toutes les précautions sont et seront prises pour assurer la sécurité des écoliers qui attendent l'autobus. Nous voulons savoir si, malgré qu'ils se trouvent dans un parc naturel, les arbres sont vérifiés et émondés pour protéger les piétons et les automobilistes.

### **c) Respect de l'environnement.**

- Le Collège Sainte-Marcelline et la Résidence l'Amitié comptent plus de 1500 personnes. La majorité d'entre elles y arrivent le matin et quittent en fin d'après-midi, créant deux périodes de circulation accrues. Presque la totalité des élèves du primaire et un grand nombre d'élèves du secondaire sont accompagnés par un parent en automobile. Ce va-et-vient représente près de 2000 déplacements en automobile par jour. Il serait, selon nous, dans la vocation d'un parc nature de réduire, si possible, le nombre de déplacements en automobile en permettant et en encourageant les déplacements à pieds et à vélo.

## **4- Demandes**

**a) Construction d'un trottoir** le long du boulevard Gouin d'un ou des deux côtés pour permettre aux écoliers et résidents de rejoindre les trottoirs situés plus loin à l'est et à l'ouest.

**b) Réduction de la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h à proximité de notre institution et révision de la signalisation pour mieux indiquer la présence d'écoliers** (utilisation de panneaux clignotants annonçant la présence d'élèves et la réduction de la vitesse aux heures de pointe ou en période scolaire).

**c) Réaménagement des arrêts d'autobus sur Gouin** en érigeant une clôture de sécurité derrière l'arrêt d'autobus du côté sud et éclairant l'endroit adéquatement pour protéger les enfants et les aînés contre toute agression du côté du bois. Le muret de béton qui sépare les piétons qui attendent l'autobus de la circulation automobile doit également être allongé afin de créer une meilleure barrière entre les enfants/ aînés et les voitures/ camions, autobus.

**d) Mise en place d'un virage à gauche protégé** pour l'entrée au Collège des voitures provenant de l'ouest afin d'éviter de créer des bouchons de circulation et des manœuvres dangereuses de contournement aux heures de pointe. L'installation d'un feu de circulation avec virage à gauche protégé ou construction d'une voie de contournement devant l'entrée du collège.

**e) Aménagement d'un passage piétonnier plus visible et fonctionnel** en peignant des lignes de traverses plus visibles sur la chaussée et en installant des feux pour piétons ainsi qu'un bouton pour demander le feu vert et le droit de passage, en face de ces lignes de traverse

**f) Élagage ou abattage des arbres qui représentent un danger aux abords de l'arrêt d'autobus et du boulevard Guoin** pour assurer la sécurité des élèves, des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

**g) Réaménagement de la piste cyclable** pour permettre aux élèves de venir au collège à vélo.

#### **5- Soutien du Ministère de la Culture et des Communications et du Conseil du Patrimoine du Québec**

**a) Nous accorder la possibilité de consulter le ministère à nouveau** après la présentation du 8 décembre 2015 concernant les recommandations du comité du Parc de Saraguay. Cette présentation devait être faite en septembre 2015. Il ne nous était pas possible de participer adéquatement à la consultation de votre ministère et de rédiger un mémoire en toutes connaissances de ce qui sera proposé par la ville et le services des grands parcs.

**b) Nous permettre de valider auprès de votre ministère si certains changements que nous souhaitons pourraient être réalisés** dans le respect des règles de préservation du site patrimonial.

#### **Conclusion.**

Nous constatons que l'aménagement et l'accessibilité du site sont pensés prioritairement en fonction des visiteurs qui viendront en apprécier la nature et y découvrir ses valeurs patrimoniales. Par ce mémoire, nous vous demandons de reconnaître les deux institutions enclavées dans le Parc de Saraguay et de considérer les problèmes de sécurité du point de vue des milliers de parents et des aînés qui circulent sur Guoin tous les jours à l'intérieur des limites du parc. Ce tronçon doit être réaménagé et sa signalisation repensée en tenant compte des risques pour les élèves et les aînés. Sachant que votre ministère ne peut pas imposer à l'exploitant du site, nous vous demandons tout de même d'accepter de nous rencontrer à nouveau après le 8 décembre prochain, quand nous aurons reçu la proposition de la ville. Ceci pour vous transmettre nos commentaires dans le cadre de la consultation publique en cours.